



Titre de séjour Étudiant

Par **Marichka**, le **07/10/2021** à **19:14**

Bonjour

Je m'appelle Mariam KEITA étudiante à l'université.

Je me permet de vous contacter car j'ai besoin de vos conseils.

Je suis arrivé en France en Février 2019 et j'étais inscrite dans une école de commerce (j'ai commencé les cours en rentré décalé), mais j'ai redoublé Var eu obtenu 11,50 de moyenne au lieu de 12.

Suite à quoi, j'ai décidé de me réorienté vers l'université, puis ce que ces cela que je voulais de toute façon.

Donc en 2019-2020 je me suis inscrite à L'UGA par cours par correspondance, car j'ai raté la rentrée en presentiel.

J'ai commencé à travaillé en temps que les études et après c'était le début du covid et j'ai redoublé l'année avec 9,30 de moyenne.

Suite à quoi j'ai dû refaire les matières que je n'ai pas validé à la rentrée 2020-2021 et j'ai aussi pris les cours de la licence 2 par anticipation, mais au cours de la même année j' ai décidé de m'installer à Grenoble pour suivre les cours, mais on dirait que le sort ces jeté sur moi, problème sur problème, j'ai quitté ma résidence, j'avais plus de travail et mon titre de séjour a prie fin en Février 2021 et je n'ai pas puis le renouveler mon frère a dit que j'ai redoubler 2 fois donc je dois valider d'abord ma scolarité. Mais encore avec tous ça, j'ai redoublé à nouveau.

Et là je voulais faire une alternance enfin d'avoir mon diplôme et travailler, mais j'ai appris que sans titre de séjour je n'aurais pas d'entreprise.

Ma question est que, avec 3 redoublement, je risque de ne pas obtenir mon titre de séjour, je voudrais savoir s'il avait un moyen pour qu'on me l'accord malgré ces redoublement.

Je vous en prie, aider moi, je ne sais pas comment procéder pour obtenir mon renouvellement.

Je vois prie d'accepter mes salutations et bonne soirée à vous

Bien cordialement

Par **youris**, le **07/10/2021** à **20:07**

bonjour,

cela fait bientôt 3 ans que vous êtes en France et vous n'avez validé aucune année.

vous vous doutez de la réponse, pour obtenir le renouvellement de votre titre de séjour étudiant, il faut remplir certaines conditions relatives à vos études notamment :

Les conditions qui s'appliquent pour obtenir un renouvellement de titre de séjour sont les mêmes que celles qui s'appliquent à une première demande, à savoir :

*être inscrit dans un établissement français d'enseignement supérieur ;
bénéficier de ressources mensuelles au moins égales à 615 euros ;*

*Dans le cas d'un renouvellement, il faudra par ailleurs **justifier du caractère sérieux des études en France** (assiduité, résultats aux examens, diplômes obtenus, etc.) Un redoublement ne remet pas en cause, par lui-même, le caractère sérieux des études.*

source: [renouvellement titre de séjour étudiant](#)

salutations

Par **Marichka**, le **08/10/2021** à **12:09**

Bonjour

Je vous remercie de votre réponse

Cela dit, malgré le fait que je n'ai pas validé mes années scolaires, je suis assidue aux études, je travaille vraiment et j'aime étudier.

Seulement j'ai eu à faire face à beaucoup de problèmes.

Je suis inscrit en licence 1 encore mais aussi en licence 2 par anticipation cette année.

J'ai demandé à me réorienter vers les cours en présentiel, j'ai une attestation d'assiduité ainsi qu'une attestation de prise en charge.

Juste je voudrais savoir, si je dois prendre un avocat dès à présent avant mon renouvellement de titre de séjour ou si je dois attendre la réponse de la préfecture d'abord ?

Merci

Salutations à vous

Par **youris**, le **08/10/2021** à **13:17**

l'assiduité n'est pas suffisante, il faut également des résultats, en outre vous avez changé de cursus, il semblerait selon vos messages que vous ayez du mal à suivre des études supérieures tout en travaillant.

attendez la réponse de la préfecture avant de consulter un avocat ou une association d'aides aux étrangers.